

#COVID19

L'ensemble du territoire est placé en état d'urgence sanitaire

Dès samedi :

- Toutes les fêtes privées seront interdites
- Tous les restaurants devront appliquer un protocole sanitaire renforcé
- La règle d'un siège sur deux devra s'appliquer dans tous les lieux où l'on est assis
- Le nombre de visiteurs sera régulé dans les lieux où l'on circule debout (centres commerciaux, musées, etc.)
- Le télétravail sera renforcé



#COVID19

Le couvre-feu s'établira de 21h à 6h du matin

Certains déplacements resteront autorisés :

- Pour des raisons de santé
- Pour des raisons professionnelles
- Pour prendre un train ou un avion
- Pour rendre visite à un proche en situation de dépendance
- Pour sortir votre animal de compagnie

